

# Reconstruire l'entreprise

Par Daniel Bachet, Professeur à l'Université d'Evry-Paris-Saclay, Chercheur  
au Centre Pierre Naville

**Séminaire Entreprise 2019-2020**

**Réseau salariat**

7 octobre 2019

# Fil directeur de l'exposé

- La manière de voir et de compter oriente les prises de décision. Mais elle oriente également les stratégies et les finalités des entreprises,
- C'est pourquoi un cadre de pensée renouvelé associé à une autre façon de compter devrait être en mesure de valoriser le travail (les êtres humains) et la nature tout en assurant les équilibres économiques. Je vais montrer qu'une autre manière de produire et de décider collectivement passe par la reconstruction radicale de l'approche de l'entreprise et des outils comptables.
- L'entrée par la question comptable est donc au principe d'une révolution totale de la conception de l'entreprise et de l'économie.

## État des lieux de la situation économique et sociale au niveau mondial

- **Déréglementation du commerce des biens et des services (libre-échange).**
- **Libéralisation des mouvements de capitaux (libéralisation financière).**
- **Monnaie unique et banque centrale indépendante.**
- **Transformation du régime de contrôle des sociétés (*corporate governance*).**
- **Nouvelles normes de répartition des revenus (modération salariale, forte part des bénéfices distribués sous formes de dividendes).**

# Après les Trente Glorieuses : les étapes du néo-libéralisme

- L'adoption à partir de 1978-1980 des politiques néoconservatrices de libéralisation et de déréglementation dont la mondialisation est issue (la mise en œuvre des technologies de l'information y est associée),
- Le socle idéologico-théorique a été construit par un certain nombre d'économistes (Friedrich Hayek et Milton Friedman en particulier),
- L'incorporation par étape à partir de 1992 de la Chine dans les mécanismes du capitalisme mondial et l'entrée de celle-ci à l'OMC,
- La mise en place aux États-Unis d'un « régime de croissance » dans lequel l'endettement privé massif est devenu le soutien central à l'accumulation.

## Etat des lieux : suite

- **Un noyau dur de 147 sociétés multinationales contrôlent aujourd'hui 40 % de l'économie mondiale,**
- **Les trois-quarts de ces groupes sont des banques, ce qui confirme l'hégémonie du capital financier,**
- **La concentration des revenus et des patrimoines connaît désormais un mécanisme d'emballement auto-entretenu.**

# Lutte des classes et dépassement du rapport capitaliste

- La pensée marxiste (ou marxienne) a eu l'immense mérite à la suite de Karl Marx d'insister sur la contrainte de vente par le salarié de sa force de travail. C'est l'existence d'un rapport social spécifique qui confère au salarié sa position de non-sujet politique.
- Néanmoins cette pensée est restée prisonnière du binôme capital/travail. Ce rapport binaire situe l'affrontement dans un face à face offensif, parfois violent et en tout cas incertain où le capital rétrocède des gains de productivité aux salariés (période fordienne) sous la poussée des revendications salariales et des luttes sociales mais où il peut continuer à conserver sa puissance et ses prérogatives tout en laminant les conquêtes sociales antérieures (période néo-libérale actuelle).
- Si la lutte des classes reste circonscrite à ce seul rapport, elle n'aura pas pour conséquence de permettre un dépassement des formes actuelles de domination et d'exploitation puisqu'elle présuppose dans son immédiateté la reproduction sans fin de ce rapport. Il faut donc aller au-delà des formes phénoménales et trouver des points d'appui théoriques et opérationnels susceptibles de remettre en question les règles actuellement dominantes de l'économie et de la gestion capitaliste. Or, le fait de faire valoir une nouvelle conception de l'entreprise qui n'est réductible ni au capital ni au travail permet de dépasser un clivage à deux termes qui se révèle sans issue.

# Les structures du capitalisme

- Les rapports marchands (production- marchandises- marché- consommation)
- Les rapports monétaires et financiers
- Le rapport salarial (capital/travail)
- C'est le rapport capital/travail qui structure l'ensemble des rapports sociaux,
- Le rapport capital/travail (ou rapport salarial) est un rapport de subordination du travail vis-à-vis des détenteurs de capitaux. Il est attentatoire à l'idée d'égalité des hommes en dignité (rapports « féodaux » dans l'entreprise).

# Transformation « dans le système » ou dépassement « du système » ?

- Les rapports sociaux locaux peuvent converger avec des remises en cause plus larges, « à l'étage supérieur des structures ». Ces convergences sont alors susceptibles de produire un changement « de système » et non simplement un changement « dans le système ».
- Les rapports de coopération ou de plus grande égalité (coopératives, finance solidaire) ne peuvent porter des dynamiques de transformation radicales que s'ils sont relayés plus haut.

## Comment changer la manière de produire ? Entreprise et outils comptables

- **La question est de savoir comment il est possible de produire plus sobrement, de valoriser le travail et de répartir équitablement les richesses ?**
- **La réponse ne peut venir que de la mise en place d'institutions, d'outils comptables, de structures, de cadres normatifs collectifs auxquels seront assignés de nouvelles finalités,**
- **Mais la sortie de l'entreprise capitaliste est l'une des premières conditions pour un dépassement du capitalisme.**

# Quelques conceptions juridiques de l'entreprise

- La conception patrimoniale-contractuelle (droit de propriété et droit du travail) : l'entreprise met face à face plusieurs partenaires également légitimes mais dans le cadre de rapports de pouvoir asymétriques.
- La conception institutionnelle : elle fait de l'entreprise un « groupement organisé en fonction d'une fin commune ». L'entrepreneur a pour mission « d'assurer le bien commun de tous ses membres ». L'entreprise est une entité qui n'appartient à personne.
- La conception marxienne : rapport capital/travail asymétrique qui confère au salarié sa position de non sujet économique. Comment résoudre le dépassement du binôme capital/travail sachant qu'il n'y a pas de troisième terme ?

# Les théories économiques de l'entreprise

- **La théorie néo-classique : firme comme boîte noire ou fonction de production,**
- **La théorie dite néo-institutionnelle recouvre plusieurs approches : théorie des droits de propriété et de l'agence, théorie des coûts de transaction (relation d'emploi conçue comme nœuds de contrats entre agents incomplètement informés et/ou susceptibles de se dérober à leur engagement),**
- **Théories des Conventions et de la Régulation,**
- **Auteurs anglo-saxons significatifs : M. Aoki, A.A. Berles et G.C Means, A.D Chandler, G. Dosi, H. Liebenstein, H. Simon, S.G.Winter, etc.**

# L'entreprise comme système(s) articulés et intégrés

- **Système social et système de production** : organisation du travail, division des tâches, structuration de la production, structure des qualifications, formes et modes de mobilisation, etc.
- **Système de performance productive et économique**: outils comptables, nature des produits et des services, normes physiques, choix des technologies, normes marchandes et financières, etc.
- **Système politique et institutionnel** : type d'actionnariat et de propriété, choix d'un encadrement hiérarchique et d'expertise, choix d'un mode de management (associés ou salariés, représentants du personnel, syndicats), etc.

## Pour un projet économique, social et politique à visée émancipatrice

- L'enjeu est de proposer un projet économique et social dont l'objectif est de refonder l'entreprise et par conséquent de dépasser le rapport salarial,
- Ce projet passe d'abord par une refondation des finalités de l'« entreprise », c'est-à-dire des missions institutionnelles qui sont assignées à cette entité et par une autre manière de voir et de compter

# La manière de compter est déterminante

*Les normes comptables, c'est-à-dire les règles qui servent à présenter les comptes des entreprises, sont très généralement considérées comme une question technique, un simple problème de comptable, qui n'intéresse ni l'économiste, ni le politique et encore moins le philosophe. Pourtant ce sont ces normes qui déterminent ce qui va enrichir ou appauvrir une entreprise. Véritable grammaire universelle des entreprises, les normes comptables reposent sur des présupposés très forts dont la remise en cause ouvre la voie à un changement radical. Il s'agit en effet de compter autrement la richesse et donc de modifier ce par rapport à quoi les entreprises se déterminent.*

**Source : Valérie Charolles, *Le libéralisme contre le capitalisme* (page 185).**

# La façon de compter influe fortement sur les jugements et sur les décisions

## Les montants:

- **Résultat net (produits – charges)**
- **Résultat d'exploitation (chiffre d'affaires – coût d'exploitation)**
- **Marge des produits (prix de vente – coût de revient).**

## Les ratios de performance:

- **Rentabilité du capital (résultat net/capitaux propres)**
- **Rentabilité commerciale (résultat d'exploitation/CA)**
- **Rentabilité des produits (marge/prix de vente)**
- **Productivité du travail (ratios divers : CA/effectifs, VA/effectifs, VA/salaires).**

**Source : Paul-Louis Brodier**

## Des outils de gestion inadéquats !

- On pourrait montrer que le ratio bénéfice/chiffre d'affaires n'indique pas le « rentabilité » de l'entreprise,
- Ou bien que le ratio marge/prix de vente n'indique pas la « rentabilité » des produits,
- Ou bien encore que le ratio chiffre d'affaires/effectifs ne mesure pas la « productivité » dans l'entreprise

# Les articles du code civil concernant l'entreprise

- « **Les articles de référence du code civil, à savoir 1832 et 1833, disposent que la société est constituée dans l'intérêt des associés et en vue de partager le bénéfice. Ils ne mentionnent ni n'évoquent le projet d'entreprise - c'est-à-dire ce pour quoi les associés fondent une entreprise - ni les parties prenantes** ».

Source : Daniel Hurstel, Cynthia Fleury et autres, Le Monde, jeudi 17 novembre 2016.

# La façon de voir usuelle

- La Société est le groupe des Associés ou des Actionnaires.

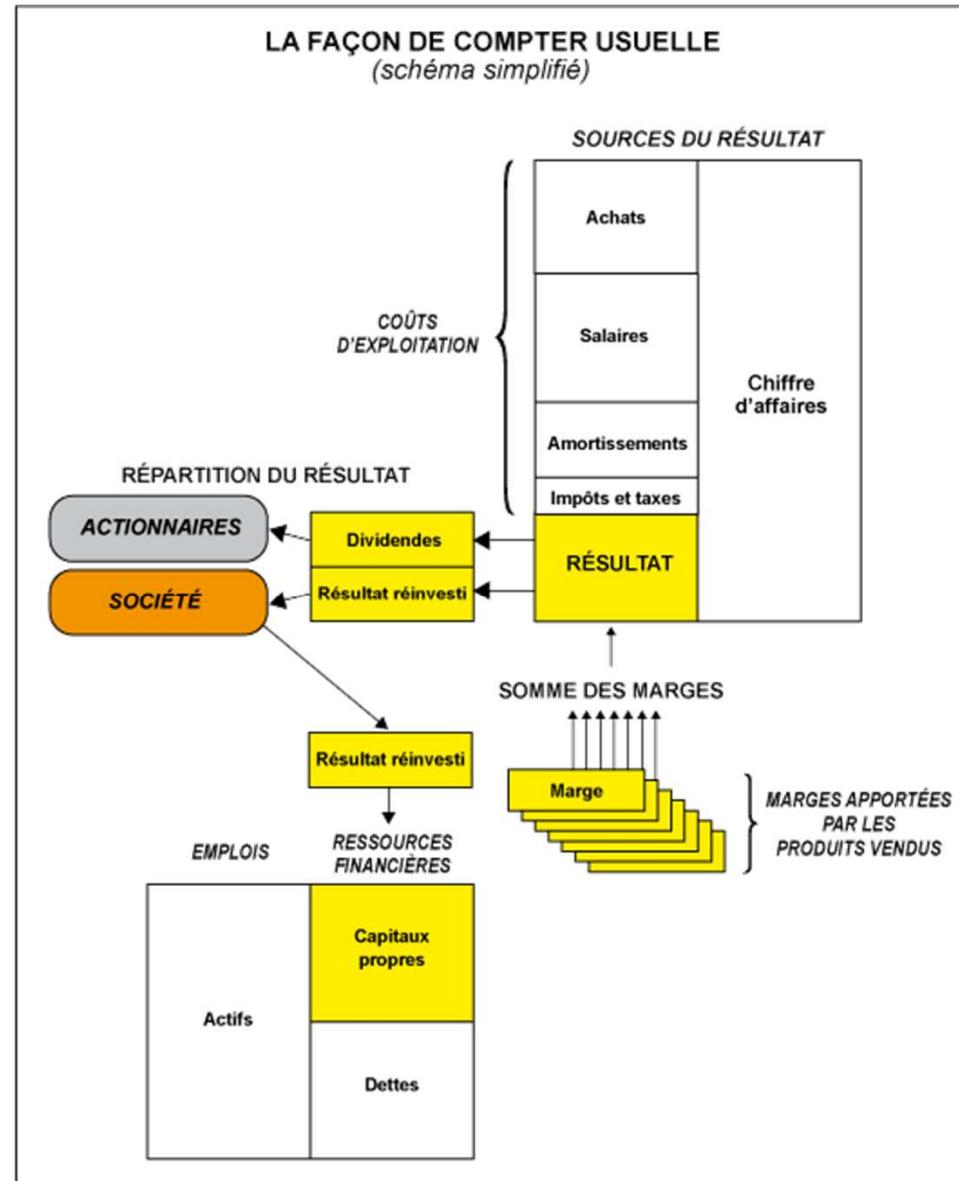
Elle a une triple perspective :

- 1- Son objet social : un contrat passé entre associés qui conviennent par un contrat d'affecter à une entreprise commune des biens ou leur industrie vue de se partager le bénéfice (article 1832 du code civil);
- 2- Son intérêt social : celui de la « Société » elle-même mais en fait il s'agit en priorité de l'intérêt des Associés ou des Actionnaires;
- 3- Son objectif financier : le profit qu'espèrent se partager les Associés ou les Actionnaires.

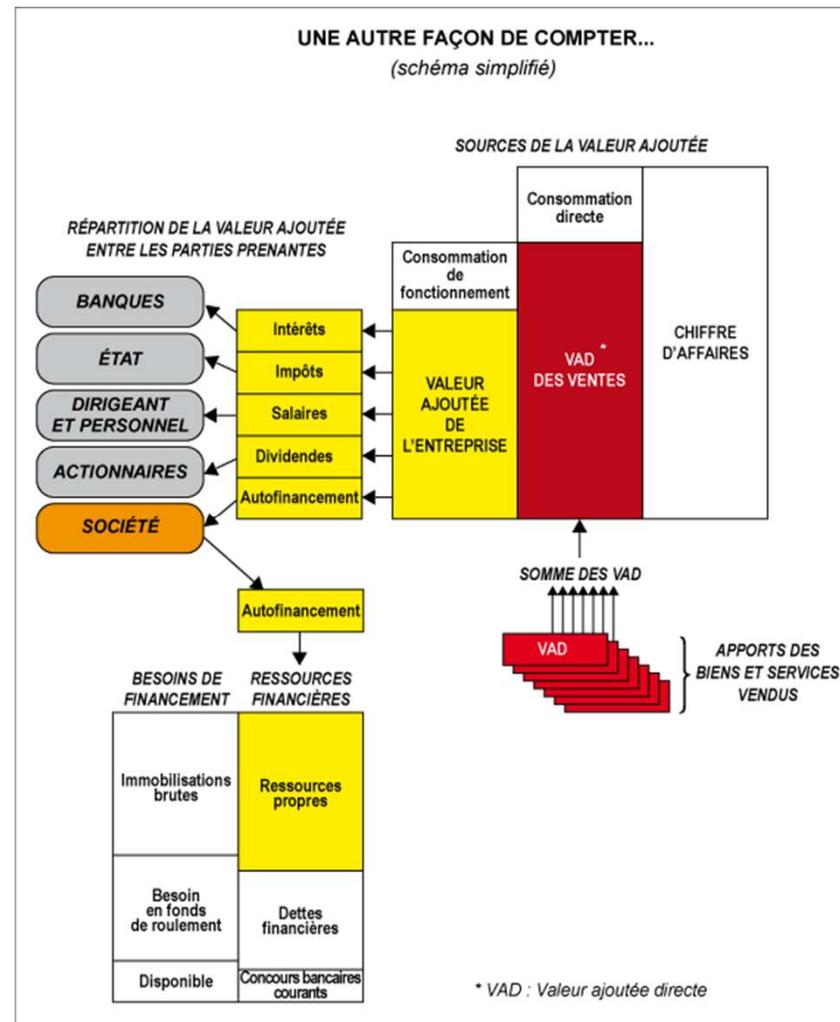
## Loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises, mai 2019)

- **Article 1833 du code civil : toute société doit avoir un objet licite et être constitué dans l'intérêt commun des associés. La société est gérée dans son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité,**
- **« Raison d'être » (facultative) : motif, raison pour laquelle la société est constituée. Ambition que les associés se proposent de poursuivre dans le cadre de leur entreprise,**
- **L'« Entreprise à mission » (option facultative) est un statut qui s'applique à toute forme juridique répondant à deux critères : l'existence d'une raison d'être dans les statuts et la mise en place d'un organe social distinct des organes sociaux obligatoires (CA ou CS). C'est un organe de suivi où les salariés devront obligatoirement être représentés et qui sera chargé de vérifier la conformité de la stratégie de l'entreprise avec sa mission.**

# La façon de compter usuelle (Paul-Louis Brodier)



# Une autre façon de compter (Paul-Louis Brodier)



# La valeur ajoutée comme nouvel indicateur de gestion

- ▶ Si l'on assigne à l'entreprise une autre finalité institutionnelle, la logique de gestion change radicalement :
  - la notion de marge, « créature comptable », n'existe plus;
  - la valeur ajoutée et la VAD deviennent l'objectif premier de l'entreprise,
  - l'excédent brut d'exploitation, dont découle le résultat de la société, provient de la valeur ajoutée de l'entreprise,
    - la valeur ajoutée directe de l'entreprise est fonction des valeurs ajoutées apportées par chacun des biens et des services vendus.

# La VAD, une grandeur essentielle

- **La valeur ajoutée directe (VAD) d'un produit est égale à la différence entre son prix de vente et le coût des seules consommations incorporées. La somme des VAD des produits donne la VAD totale de l'entreprise,**
- **La VAD est exploitable en gestion car elle permet de connaître, sans convention de répartition aucune, la valeur ajoutée dont est porteur chaque produit, bien ou service.**

# Faire exister l'entreprise

- Il faut donc « faire exister » l'entreprise comme structure productive et lui assigner comme finalité de produire des biens et des services.
- Si la nouvelle finalité de l'entreprise est clarifiée, les ressources mises en œuvre ont d'abord le statut de « facteurs de création de richesses », et l'objectif premier est de préserver l'équilibre entre la « valeur ajoutée » et le « coût global de la structure » : salaires du personnel, amortissement de l'outil de production et rémunération des capitaux engagés.

# Qu'est-ce qu'une personne morale ?

- La personne morale est en droit une fiction juridique. Elle est ainsi une personne fictive qui dispose d'un patrimoine et d'un revenu propre distinct du patrimoine des associés ou des actionnaires,
- Lui assigner la finalité *profit* fait d'elle un « investisseur » fictif,
- Lui assigner la finalité *produire des biens et des services* fait d'elle un « entrepreneur » fictif, qui, représenté légalement par le Dirigeant de l'entreprise, a pour objectif premier la *valeur ajoutée*.
- En découle pour cet entrepreneur fictif, donc pour le Dirigeant et tout autre responsable, des « Comptes de l'entreprise orientés valeur ajoutée ».

L'entreprise est un tout dont les constituants sont la Société et la Structure

- **L'existence de la Structure est assurée par la Société: c'est elle qui, en Droit, est l'employeur du personnel, le propriétaire de l'équipement, l'acheteur et le vendeur des biens et des services.**
- **L'existence de la Société est assurée par la Structure, sans laquelle n'existeraient pas de biens et de services à vendre.**
- **La Société et la Structure forment ainsi un tout : l'Entreprise.**

Source : Paul-Louis Brodier.

# Ouvertures

- En France, les articles 1832 et 1833 du Code civil devraient être profondément réécrits. Les axes généraux proposés ci-dessous pourraient inspirer les modifications à apporter au Code civil et au Code du commerce.
- L'entreprise est une unité institutionnelle ou un agent économique, social et politique autonome. C'est un support de création collective qui engage des agents et des collectifs aux intérêts multiples. Elle est composée de la société (entité juridique) et de la structure productive. L'existence de la structure est assurée par la société qui seule dispose d'une personnalité morale. La finalité de la société est de faire exister l'entreprise comme structure productive en vue de produire et de vendre des biens et/ou des services. Le revenu qui en découle est la contrepartie économique de la production et de la vente des biens et des services. Il représente le revenu commun des parties constitutives de l'entreprise et à ce titre, il doit être partagé équitablement. Le pouvoir d'entreprendre, de créer et de décider ne provient pas de la seule propriété des actions. L'intérêt social devient celui de l'ensemble des parties constitutives de l'entreprise, qui sont toutes aussi légitimes les unes que les autres pour être impliquées dans les processus de création et de décision : le personnel (salaires), la société (autofinancement) et les actionnaires (dividendes).

## Une nouvelle efficacité économique

- **L'efficacité recherchée n'est plus « l'optimum financier » mais un « optimum économique, social et écologique global ».**
- **Le travail devient une source de valeur et de développement et pas simplement un coût.**
- **Seule la croissance de la « valeur ajoutée » permet de concilier trois objectifs : les profits, les salaires et l'emploi.**

# Une nouvelle organisation des pouvoirs

- **En clarifiant les nouvelles finalités de l'entreprise, on clarifie également une grille de lecture qui permet de changer nos représentations,**
- **La source du pouvoir ne provient plus de la seule propriété des capitaux,**
- **Les dirigeants doivent prendre en compte l'ensemble des intérêts qui vont être affectés par leurs décisions et non les seuls intérêts des détenteurs de capitaux.**

**« Intérêt social » et parties constitutives**

**Dès lors, si le pouvoir d'entreprendre et de décider ne provient plus de la seule propriété des actions, l'intérêt social est bien celui de l'ensemble des « parties constitutives » de l'entreprise qui sont toutes aussi légitimes les unes que les autres pour s'impliquer dans les processus de décision.**

## Une logique partenariale (codécision, codétermination, etc.)

- **Dans les grandes sociétés : ouverture massive du conseil d'administration (ou du conseil de surveillance), qui est une instance stratégique, aux représentants des salariés , afin de mieux définir l'intérêt de « l'entreprise » et des différentes parties concernées,**
- **Hypothèse : le comité d'entreprise (ou aujourd'hui le conseil social et économique) peut devenir un organe de proposition et de surveillance des droits et des devoirs des salariés, de choix de type d'organisation des moyens retenus par le CA,**

**Quels effets immédiats ?**

**Cette ouverture ne s'impose pas d'elle-même mais découle directement de la nouvelle finalité institutionnelle assignée à l'entreprise portée par des états comptables renouvelés et par la remise en cause du supposé « droit de propriété » sur l'entreprise ou sur la société.**

# Un nouveau mode de pilotage

- Ainsi, la mise en valeur de l'entité « entreprise » constitue une nouvelle boussole qui donne des indications sur ce qu'il convient de produire et comment il convient de produire, autrement dit sur les « valeurs d'usage » des biens et des services au sens « physique » du terme. Elle permet de faire les liens entre les dimensions physiques et matérielles des produits et les facteurs économiques et sociaux.
- L'enjeu n'est donc pas de produire pour produire mais d'ajuster finement et qualitativement les biens et les services aux caractéristiques du mode de vie de ses destinataires. Les nouveaux modes de pilotage des entreprises associés au rééquilibrage institutionnel des pouvoirs sont en mesure d'orienter l'action économique vers une nouvelle manière de produire. La véritable efficacité n'est plus d'abord « quantitative », elle est prioritairement « qualitative ». C'est la qualité qui détermine la quantité. C'est cette qualité, fonction du bien-être vécu par les hommes et les femmes, du « vivre bien » qui est alors décisive.

# Refondation de l'entreprise, clefs de répartition et nouveaux arbitrages

- Cette refondation des entreprises donne aux « parties constituantes » la capacité de négocier le poids relatif d'objectifs économiques diversifiés : durabilité et sobriété des produits, niveau de rentabilité, organisation du travail, conditions sociales et écologiques de la production, etc.
- De nouvelles clefs de répartition peuvent permettre d'opérer des arbitrages entre des objectifs parfois contradictoires : accroissement de la rémunération des salariés ou des détenteurs de capitaux, réduction des émissions de polluants ou de gaz à effet de serre, rythme d'utilisation des consommations de matières premières non renouvelables, durée du travail, etc.

D'autres modèles de gestion et de gouvernance : L'exemple du modèle CARE, « Comptabilité adaptée au renouvellement de l'environnement » d'Alexandre Rambaud et de Jacques Richard

**Afin d'éviter la dégradation du capital humain et naturel, Alexandre Rambaud et Jacques Richard proposent d'inscrire au passif du bilan (en tant que dette à conserver) le montant des coûts de maintien des trois capitaux (financier, naturel et humain) et de les amortir systématiquement (conserver également les capitaux naturel et humain ou disparaître).**

- **Le profit net est défini comme le surplus mesuré après conservation des trois capitaux pris séparément. Il convient de maximiser ce « surplus environnemental » (et non un profit totalement fictif comme aujourd'hui).**
- **Les représentants des trois capitaux ont vocation à se partager le pouvoir (et eux seuls) dans l'organisation (attribuer un nombre de voix aux représentants des trois catégories de capital proportionnel à l'importance du capital).**

# Quels objectifs pour CARE ?

- **La méthode CARE a pour objectif d'agir à la racine en évitant la dégradation du capital humain et naturel. Elle demande aux entreprises de mettre en place des budgets permettant de résoudre les problèmes qu'elles génèrent, en respectant des contraintes écologiques fortes,**
- **Ce qui est valorisé dans le bilan, c'est l'ensemble des coûts de maintien, c'est-à-dire des mesures qui devraient être prises pour régler les problèmes tant qu'il n'est pas trop tard.**

# Approche VAD et approche CARE

- L'approche VA et VAD, orientée sur le compte de résultat, est destinée à prendre des décisions dans la gestion courante de l'entreprise en quête d'un équilibre économique,
- Avec la méthode CARE, la règle du seul capital financier est étendue au capital naturel et au capital humain sans possibilité de compensation entre les différents capitaux,
- Dans les deux cas, la refonte de l'entreprise se conçoit dans le cadre d'une autre manière de compter et d'une nouvelle gouvernance démocratique, co-gestionnaire et environnementale.

## Attribuer des titres de propriété aux salariés des entreprises (Pierre Nicolas)

- S'attaquer progressivement à la « propriété privée des moyens de production », racine de l'exploitation des salariés en attribuant chaque année aux salariés des grandes sociétés des « titres de propriété » non rémunérés correspondants à la part des capitaux propres générés par leur travail et l'attribution de droits de votes correspondant en conseil d'administration,
- A la différence des actions, ces titres de propriété seraient « incessibles », attribués de manière indivisible au collectif des salariés constitué en une personne morale, et non rémunérés. Ces titres n'ont pas à être rémunérés puisqu'il s'agit de la part de leur outil de travail qui est propriété des travailleurs eux-mêmes car résultat de leur travail,
- Cette proposition a comme conséquence l'augmentation progressive du pourcentage de voix des salariés en conseil d'administration, et la prise de contrôle progressive de la société par les salariés.

## Socialiser les banques (Frédéric Lordon)

- Les banques deviennent des sociétés à « profitabilité encadrée », l'objectif étant de financer l'économie réelle,
- Contrôle public par les parties prenantes (salariés, représentants des entreprises, représentants locaux de l'Etat, des collectivités territoriales, associations, etc.),
- Ces agents et représentants d'institutions auraient un pouvoir de suivi, d'orientation, de validation et de recadrage de la stratégie bancaire,
- Les parties prenantes inscriraient leur action dans le cadre d'un « système socialisé du crédit » et non dans le cadre d'un pôle unifié du crédit,

# Socialiser le marché des biens et des services

- Concevoir des formes d'émancipation dans le travail, dans l'entreprise et dans l'espace public implique non pas d'abolir le marché des biens et des services mais de le « socialiser » c'est-à-dire de placer ses mécanismes sous le contrôle direct du *dèmos* (peuple citoyen) par le truchement des politiques économiques et de la société civile organisée,
- Cette socialisation serait indissociable d'un certain nombre d'innovations institutionnelles : services publics et banques démocratisées, informations complètes et indépendantes sur les qualités sociales et environnementales des produits, régulation transparente des coûts et des prix, politique publique active en matière monétaire, fiscale, budgétaire et du crédit, coordination négociée des décisions d'investissement, planification écologique nationale mais aussi sectorielle et/ou régionale.

## Pour un protectionnisme raisonné et solidaire en vue de relocaliser les productions

- **Le commerce international ne peut plus relever de la guerre économique mais d'une coopération négociée. Ce qui suppose d'explorer la voie d'une souveraineté démocratique qui passe par un « protectionnisme raisonné » c'est-à-dire par une incitation à la convergence sociale, fiscale et écologique vers le haut.**
- **C'est ce protectionnisme raisonné et solidaire (et à moyen et plus long terme international) qui sera capable de renforcer la coopération des nations afin de promouvoir un plein emploi de qualité avec des rémunérations conséquentes et des conditions de travail en amélioration constante.**

# En finir avec la compétitivité

- Le nouveau modèle de développement devra reposer sur le principe de la coopération et non plus sur celui de la compétitivité,
- L'innovation restera vitale mais portera sur la qualité et la sobriété des procédés et des produits, ainsi que sur la qualité des interactions sociales, non plus sur l'invention perpétuelle de nouveaux besoins et de nouveaux produits à obsolescence programmée. Elle ne sera pas fondée sur la concurrence et l'appât du gain mais sur la recherche de la reconnaissance et du prestige.

# Profit, marché et planification

- Le profit n'est plus un but en soi mais une simple « contrainte d'équilibre économique », dans le cadre de marchés régulés démocratiquement et d'une « planification participative »,
- La « planification participative » relève des producteurs associés comme instance de contrôle au sein de l'entreprise et des producteurs associés comme production planifiée pour l'usage au sein de l'économie dans son ensemble.

# La planification négociée (Pat Devine)

- Il faut déconstruire le concept de « marché » et opérer une distinction entre l'échange marchand et les « forces du marché »,
- Le modèle de planification négociée conserve l'échange marchand au niveau de l'entreprise en permettant de faire usage des capacités productives existantes pour produire ce qui sera vendu ensuite,
- Mais il substitue aux forces du marché un processus de « coordination négociée » au niveau des différents domaines socio-productifs, pour tout ce qui concerne les changements liés aux capacités d'investissement ou de désinvestissement,
- Ce processus démocratique et délibératif vise à dépasser le droit bourgeois (l'échange d'équivalents) pour aller vers le bien-être communiste (la satisfaction des besoins).

# Changer les manières de faire voir le monde

- L'objectif est de transformer le regard qui a été imposé sur l'économique et le social pour faire évoluer les *principes* et, partant, tout l'univers normatif dans lequel l'activité humaine est insérée. Pour changer le monde, il « faut changer les manières de faire voir le monde ».
- Il s'agit d'un enjeu qui est indissociablement analytique et politique et qui se décline dans toute une série de propositions concrètes et opératoires concernant aussi bien les conceptions des rapports de propriété, les outils de gestion, la conception de l'efficacité et du marché ou encore les rapports de pouvoir dans l'entreprise et dans le travail.